

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE SES TRAVAUX,
SANS TOMBER DANS LE PANNEAU !



Vous êtes démarchés par téléphone ?

Ce démarchage est strictement interdit par la loi. Aucune entreprise ne peut se revendiquer de l'ANAH ou d'un organisme publique.



A domicile

Si vous faites venir une entreprise, ne signez aucun engagement ou tout autre document le jour de la visite.

Choisissez un professionnel certifié, "reconnu garant de l'environnement" (RGE).

Ne donnez pas vos informations personnelles ou fiscales, pas de copie.

Exigez un devis, prenez le temps de comparer.

Assurez-vous de la mention du délai de rétractation de 14 jours.



Pour vos demande d'aides ALECOB

- Pour les particuliers
- Information gratuite et objective



Contact

☎ 02 98 99 27 80

@ contact@alecob.org

📍 **Permanences**



Un litige ? Vous pouvez signaler sur [Signal.Conso.gouv.fr](https://www.signal.conso.gouv.fr)

au 0809 540 550 (numéro d'appel non surtaxé)
ou à DGCCRF - Réponse Conso - B.P.60 - 34935